

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL NEUF, LE 11 MARS A 18 HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEINI, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2009.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29
présents : 25
votants : 26

25 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN, FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, DURAND, CARRE, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, DEMALINE, LANGLOIS, RENAUDO, FOUREL, AUDDINO, ALFONSI, IAÏCH, BLONDIN, GOURDIN.

01 REPRESENTE : Monsieur TANGUY par Monsieur ALFONSI,

03 ABSENTS : Mesdames BENALI-KAHLLOUL, PIGNAL, GIORDANENGO.

O B J E T :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. Jean-François FOUREL

Mise en place des ratios
« promu -
promouvables »
Pour les avancements de
grade de l'année 2009

Mes Chers Collègues,

- Vu la Loi 83-624 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 49,
- Vu la Loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 35,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2008 autorisant les ratios pour l'année 2008
- Vu l'avis favorable du CTP en date du 18 février 2009
- Considérant qu'il y a lieu de définir les ratios « promus-promouvables », et ce, afin de permettre les avancements de grade pour l'année 2009,

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture
ou Sous- Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Aussi, je vous propose Mes Chers Collègues de déterminer à nouveau les ratios pour l'année 2009, comme suit :

Filière Administrative

cadre d'emplois des Adjoints Administratifs	
GRADES	RATIOS pour 2009
Adjoint Administratif de 2° classe	100 %
Adjoint Administratif de 1ere classe	100 %
Adjoint Administratif principal de 2° classe	100 %
Adjoint Administratif principal de 1ere classe	100 %
cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux	
GRADES	RATIOS pour 2009
Rédacteur territorial	100 %

Attaché de conservation du patrimoine	100 %
---------------------------------------	-------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE MAIRE,
MICHEL MEINI**